

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 2020

Présents : François BOCK, Maire, Isabelle BOETSCH, Patrice COURTAUD, Roselyne LACOUTURE, Joël LAFRECHOUX, adjoints, Cécile CERISIER, Sarah COLLOBER, Bernard DAVID, Sylvie DENIS, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Thierry INGRAND, Sophie LESIRE-ROUILLON, Pascal THIBAUT, Sophie VERGNAUD.

Présents en visioconférence : Claude FERRON, Maud CERISIER, Renaud ROBERT.

Absents avec pouvoir : **Procurations** : Claude FERRON (en visio) à Joël LAFRECHOUX, Françoise PERIDY (absente excusée) à Isabelle BOETSCH, Maud CERISIER (en visio) à François BOCK.

Le secrétariat est assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages : 18

1 – Approbation des comptes rendus

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25/06/2020 est validé

Vote :18 pour

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27/08/2020 est validé

Vote :17 pour 1 abstention

2 – Obligations pour la commune d'assurer la protection fonctionnelle des élus et des agents

Monsieur le Maire informe les conseillers que le décret du 18/08/2020 établit le barème permettant de définir le montant de la compensation par l'Etat des sommes payées par les communes de moins de 3500 habitants pour la souscription de contrats de couverture du risque lié à la protection fonctionnelle : du maire et des élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation.

La protection fonctionnelle concerne les fonctions exercées par tous les agents territoriaux dans l'exercice de leurs fonctions, et également le maire et les élus municipaux dans le cadre de leur mandat municipal pour les actions civiles ou pénales qu'ils engagent.

La SMACL, assureur de la commune, propose une assurance avec une cotisation complémentaire d'un montant de 137,89 HT ou 206,84 HT selon le choix des garanties.

Le remboursement sera ultérieurement effectué par l'Etat, pour un montant forfaitaire de 133 €.

La proposition de souscription d'une assurance complémentaire est soumise au vote.

Vote 18 pour

3 – Demande de création d'une servitude de vue sur un terrain communal du domaine privé

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet de réaménagement des locaux envisagés par la société BIO-ALTERNATIVES de Gençay. Le projet consiste en la création de trois bureaux supplémentaires avec ouvertures de chassis fixes, dans un local utilisé actuellement comme archives.

Il rappelle que le terrain jouxtant est un terrain appartenant à la commune servant de bassin d'orage (bassin de rétention destiné à récupérer les eaux de pluie et de ruissellement).

Il convient d'établir avec la société BIO-ALTERNATIVES une servitude de vue afin de lui accorder les ouvertures demandées.

Sarah COLLOBER, salariée de la société Bio-Alternatives et concernée personnellement par le projet, informe le conseil qu'elle ne participera pas ni au débat ni au vote. Elle quitte la salle du conseil.

Vote 17 pour

Retour de Sarah COLLOBER

4 –Versement à la coopérative de l'école d'une partie des fonds européens ERASMUS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux enseignants de l'école primaire ont bénéficié d'une formation Erasmus en langue allemande afin de préparer des échanges scolaires avec Breckerfeld. Ville jumelée avec Gençay.

La commune a fait l'avance des frais engagés (billets de trains, repas,etc..), dans l'attente d'une subvention de 5 618 € qu'elle a perçue pour leur compte.

Il convient cependant de délibérer pour effectuer le versement du solde de subvention reçue, d'un montant de 1 438 € à la coopérative scolaire. La proposition est soumise au vote.

Vote 18 pour

5 – Décision modificative (DM) pour l'acquisition de défibrillateurs

Une obligation d'équipement touche tous les établissements recevant du Public, y compris les structures publiques. La commune de Gençay a installé dès 2018 deux défibrillateurs placés, un près des équipements sportifs (coté dojo), l'autre à l'Ehpad.

Un incident a eu lieu fin 2019 : une personne victime d'un accident cardiaque n'a pu bénéficier par les pompiers qui étaient déjà en intervention de l'assistance d'un appareil. Un défaut de gestion ou d'entretien peut créer un risque juridique pénal.

Suite à cet incident, la commune a procédé à la commande de deux appareils supplémentaires qui n'a pas été confirmée en raison de la période de confinement. Relancé par le fournisseur, la commune a validé la commande de ces défibrillateurs qui seront placés, un sur le mur extérieur de la mairie, l'autre dans l'entrée de la maison de santé.

Cette dépense n'ayant pas été inscrite au budget, il convient de procéder à une décision modificative.

Débit du compte « dépense imprévue » 2135 – 5 000 €

Crédit du compte « achat de matériel » 1036 + 5 000 €

François BOCK propose au conseil de délibérer à cet effet.

Vote :18 pour

6 – Inscription du nom de gencéens, morts pour la France lors du premier conflit mondial, sur le monument aux morts

Jean Jacques CHEVRIER ancien conseiller municipal, a effectué des recherches pour établir la liste de tous les « morts pour la France » lors de la première guerre mondiale, afin de compléter la liste des noms du monument aux morts de Gençay.

Les personnes concernées ont été enregistrées à l'état civil de la commune de naissance.

La liste est présentée au conseil : dix noms sont confirmés, une recherche complémentaire est demandée pour un soldat.

- Louis BESSERON, mort le 30 Septembre 1918
- Maurice CHAUMILLON, mort le 08 Septembre 1919
- Désiré CLÉMENT, mort le 26 Septembre 1916
- Ernest DÉsirÉ, mort le 20 Juillet 1918
- Paul GIRE, mort le 17 Mars 1916

- Roger MANSALCK, mort le 14 Mai 1915
- Roger RAIMOND, mort le 6 Juin 1915
- Charles PUISAIS, mort le 10 Novembre 1914
- Octave GABET, mort le 16 Juin 1915
- Pierre TINGAULT, mort le 15 Mars 1915 (à vérifier)

Il est procédé à délibération pour permettre l'inscription des noms sur le monument aux morts de Gençay, sous réserve d'une vérification de la mention « Mort pour la France » pour Pierre Tingault.

Vote :18 pour

François BOCK rappelle aux conseillers que les cérémonies dédiées à la mémoire des victimes, organisées par des associations patriotiques et d'anciens combattants sont :

- Pour la commémoration de la Première Guerre mondiale 1914-1918 le 11 novembre.
- Pour la commémoration de la Seconde Guerre mondiale 1939-1945 le 8 mai.
- Pour la journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie le 5 décembre.

7 – Participation de l'EHPAD au Geronto Challenge

Monsieur le Maire rappelle que l'établissement de l'Ehpad de Gençay participe tous les ans au Geronto Challenge de la Vienne. Dans le cadre des actions « bien vieillir », le Geronto Challenge est une manifestation inter-établissements annuelle, ayant pour vocation de sensibiliser les résidents et les soignants accompagnants aux bonnes pratiques nutritionnelles, de promouvoir l'activité physique et de redonner un rôle social aux résidents.

Ce sont 170 personnes qui ont participé à cette journée ludique en 2019 : l'établissement de Gençay ayant fini à la seconde place renouvelle sa participation en 2020 avec l'objectif de prendre la première place.

L'Ehpad sollicite à cet effet une subvention de 100 € accordée à l'unanimité des voix .

Vote :18 pour

8 – Subventions aux associations

François BOCK présente aux conseillers le tableau des subventions qui ont été accordées aux dossiers déposés en septembre lors du forum, par diverses associations de la commune.

La date de dépôt des dossiers de subvention était fixée au 31 mars, mais le confinement a empêché nombre d'associations de déposer leur demande. La crise sanitaire a stoppé les activités des associations, ne leur permettant pas d'organiser des manifestations, et certaines qui emploient un moniteur ou encadrant pourront être en difficulté financière durant la prochaine saison.

Les demandes ont donc été traitées rapidement en réunions d'adjoint et, à titre exceptionnel, le montant des subventions de l'année précédente a été reconduit. Il conviendra cependant de souligner les efforts des associations qui participent activement au Forum.

Le solde de l'enveloppe budgétaire fixé en 2020 de 10 080 € a déjà été versée aux associations.

Il est demandé au conseil municipal de valider les aides accordées.

Vote :18 pour

9 – Questions diverses

➤ Un conseiller fait part d'un manque de propreté des toilettes publiques durant la foire du 24 septembre : la problématique est relevée par Isabelle BOETSCH qui indiquent que des dégradations volontaires ont été faites dans ces toilettes ; la commune fait face à des incivilités régulières, qui font l'objet de plaintes à la gendarmerie ; les faits constatés sont l'introduction de bouteilles dans les canalisations, entraînant un débordement au sol ; il est de surcroît irrespectueux, vis-à-vis du personnel municipal qui effectue l'entretien, de valider ce genre d'actes.

Des dégradations sont également constatées sur le champ de foire (toilettes, tables, jeux). Il est demandé d'envisager la pose de caméras de surveillance comme cela se fait déjà dans d'autres communes.

Isabelle BOETSCH précise que les jeux commandés pour le champ de foire n'ont encore mis en service par crainte de dégradations, tout comme les tables et bancs.

- Un conseiller signale que la liste d'envoi d'information par le secrétariat de la mairie n'est pas complète : une correction sera appliquée.
- La présence de pigeons sur plusieurs toitures autour de la place du marché s'intensifie : un courrier sera adressé aux propriétaires de maisons du centre bourg autour de la place, leur demandant de fermer l'accès des greniers, dont profitent les volatiles. Il existe peu de solutions pour éviter leur reproduction.
- François BOCK indique que la mairie a donné autorisation à des riverains pour des tirs d'effarouchement des étourneaux toujours présents sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 29 Octobre 2020

Sophie VERGNAUD